



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 23 du Conseil général du mardi 9 décembre 2025

Heure de début : 19h30 – Heure de fin : 21h52 / Lieu : Noréaz

Personnes présentes

Présidente : Mme Louise Reymond
Pour le Conseil général : 29 Conseiller·ère·s généraux·ales
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Philippe Jolliet et Lionel Schouwey

Personne excusée

Pour le Conseil général : M. Jean-Marc Meuwly

Secrétaire au procès-verbal : Mme Coralie Folly

Il est 19h30, Mme la Présidente, Louise Reymond, ouvre la séance.

Monsieur le vice-Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Secrétaire,
Madame la membre de la presse,

Je souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général et adresse mes salutations particulières à Mme Coralie Folly, qui prend ses fonctions ce soir en tant que secrétaire du Conseil général. Elle salue également M. Jean-Claude Chanez, qui, bien qu'il ne soit pas encore arrivé à cette séance, vient également d'entrer en fonction au Conseil général. Lorsqu'il sera présent, il pourra prendre la parole brièvement.

En préambule et plutôt que de faire un long discours, j'ai pensé qu'en cette période de l'Avent, il serait agréable de partager une lecture thématique. Voici donc un poème rédigé par Guillaume Apollinaire qui s'intitule « Les Sapins ».

Les sapins en bonnets pointus
De longues robes revêtus
Comme des astrologues
Saluent leurs frères abattus
Les bateaux qui sur le Rhin voguent

Dans les sept arts endoctrinés
Par les vieux sapins leurs aînés
Qui sont de grands poètes
Ils se savent prédestinés
À briller plus que des planètes

À briller doucement changés
En étoiles et enneigés
Aux Noël's bienheureuses
Fêtes des sapins ensongés
Aux longues branches langoureuses

Les sapins beaux musiciens
Chantent des Noël's anciens
Au vent des soirs d'automne
Ou bien graves magiciens
Incantent le ciel quand il tonne

Des rangées de blancs chérubins
Remplacent l'hiver les sapins
Et balancent leurs ailes
L'été ce sont de grands rabbins
Ou bien de vieilles demoiselles

Sapins médecins divaguants
Ils vont offrant leurs bons onguents
Quand la montagne accouche
De temps en temps sous l'ouragan
Un vieux sapin geint et se couche

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Coralie Folly, collaboratrice administrative, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre Règlement par l'envoi de la communication par courriel et par la publication dans la Feuille Officielle le 28 novembre 2025. Je donne la parole à la collaboratrice administrative pour l'appel nominal.

Mme Coralie Folly procède à l'appel nominal.

Mme la Présidente reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 14, nous sommes 28.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime de s'annoncer pour faciliter la tenue du procès-verbal.

Je prie également les responsables des groupes et Commissions de bien vouloir transmettre à l'administration communale, d'ici le 12 décembre, c'est-à-dire ce vendredi, les listes de présence des séances tenues en 2025.

Nous allons passer directement à l'ordre du jour.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025
2. Informations du Bureau
3. Budget 2026
4. Budget des investissements 2026
5. Révision totale des statuts de l'ARS
6. Révision du système de contribution de l'AESO
7. Informations sur le complexe scolaire, sportif et culturel
8. Informations du Conseil communal
9. Questions, propositions et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Celui-ci n'appelle pas de remarque, il est donc approuvé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 était disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, nous procédons au vote à main levée.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du Bureau

Mme la Présidente prend la parole.

Le 25 septembre dernier, j'ai eu l'occasion de participer à la formation organisée par la Préfecture pour les membres du Conseil général. Nous étions une délégation de la commune de Prez, et je tiens à remercier les collègues présents d'avoir pris le temps de se déplacer.

Les 5 et 6 novembre derniers, la Préfecture a organisé des séances d'information sur la révision des statuts de l'ARS. J'espère que les représentants de la commune de Prez ont pu s'y rendre afin de se renseigner en détail sur ce sujet, sur lequel nous serons amenés à voter plus tard dans la soirée.

Les 5 et 12 novembre derniers, le Conseil communal a convié la population à un bilan de législature ainsi qu'à un moment convivial dans les villages de Prez-vers-Noréaz et de Noréaz. Une séance de ce type était également prévue à Corserey le 15 novembre, mais elle a dû être annulée faute de participation. Nous avons rapidement constaté que ce manque de participation était dû à une erreur de distribution du tout-ménage par la Poste, qui n'a pas atteint les boîtes aux lettres de Corserey. Une nouvelle séance d'information est donc programmée pour le 17 décembre 2025 à Corserey afin de rectifier cette situation.

Dans les autres informations du Bureau, vous trouverez les dates des prochaines séances du Conseil général en 2026 :

- mardi 3 mars 2026
- mardi 19 mai 2026
- mardi 6 octobre 2026
- mardi 10 décembre 2026

Je vous laisse en prendre bonne note.

3. Budget 2026

Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Jolliet, Conseiller communal en charge des finances.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Avant de passer à la présentation proprement dite du budget, je souhaitais aborder trois points en préambule, qui ne sont pas directement abordés dans les slides et qui ne sont pas en relation avec le budget de fonctionnement, mais qui me paraissent tout de même importants à mentionner.

Tout d'abord, le premier point concerne les investissements. Vous avez pu constater qu'il n'y a pas d'investissements à voter ce soir pour l'année 2026. Cela ne signifie pas qu'il n'y en aura pas en cours d'année mais que ces derniers seront soumis au vote au moment opportun. La volonté du Conseil communal est déjà de se focaliser sur les projets en cours. Comme vous avez pu le constater dans les comptes d'investissement, plusieurs projets sont dans le pipeline et n'ont pas pu être réalisés cette année, notamment dans le domaine des routes et des eaux. Il nous reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi il ne nous paraît pas pertinent d'introduire de nouveaux investissements ce soir, sachant que nous souhaitons nous concentrer sur l'investissement du complexe scolaire, sportif et culturel.

Le deuxième point que je voulais aborder concerne le plan financier. Je sais qu'il y a eu la volonté, de la part du bureau, de présenter ce soir un plan financier. Toutefois, je tiens à souligner que ce plan a déjà été présenté à deux reprises en 2025. L'obligation pour le Conseil communal est de le présenter une fois par an, c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas en présenter un nouveau ce soir. Ce n'est pas par négligence, mais simplement parce qu'il n'y a pas de nouvelles informations à ajouter. Comme je l'ai mentionné précédemment, il n'y a pas de nouveaux investissements et, à ce stade, nous n'avons pas encore de montant définitif concernant le complexe scolaire, sportif et culturel. Bien qu'il y ait eu plusieurs séances de la commission de bâtisse, le montant n'est toujours pas finalisé. Inclure un montant non définitif dans le plan financier, alors que deux plans ont déjà été présentés cette année, n'aurait pas de sens. De plus, cela risquerait de créer de la confusion pour les citoyens qui consultent le site de la commune et voient ces différents plans financiers sans comprendre où nous en sommes. Nous présenterons bien sûr un nouveau plan financier en 2026, et cela se fera lors de la présentation des comptes, que ce soit moi ou, le cas échéant, un successeur.

Le dernier point que je souhaitais aborder en préambule concerne les économies sur les charges ou les augmentations des recettes. La Commission financière a souvent souligné ces dernières années que la commune devait chercher à réaliser des économies et à se serrer la ceinture. Je vous assure que chaque lundi soir, le Conseil communal s'engage activement sur ce sujet. Chaque dépense est examinée en détail, et si nous pouvons l'éviter ou prendre meilleur marché, cela se fait systématiquement.

J'ai réfléchi à plusieurs pistes potentielles pour réduire les charges. Tout d'abord, concernant les salaires, qui représentent environ CHF 1,3 million des charges communales. C'est une part importante du budget. Cependant, le règlement du personnel communal est assez strict sur les salaires, car nous nous basons sur les grilles de l'État.

Lorsqu'une nouvelle personne est engagée, par exemple à la voirie, on se réfère à la grille salariale de l'État en fonction de son expérience. Si la personne est débutante, elle commencera au salaire de base. De ce fait, la marge de manœuvre en matière de salaires est limitée, et il faut en être réaliste.

Une autre piste est celle des loyers. La commune encaisse environ CHF 200'000.00 de loyers par an. Bien que l'on puisse envisager une augmentation, il faut tenir compte du fait que les locataires sont bien protégés par la loi et que le taux d'intérêt de référence est actuellement bas. Par conséquent, une augmentation brutale ne serait pas réaliste à court terme. À moyen ou long terme, cela pourrait être une option, mais ce n'est pas envisageable immédiatement.

En ce qui concerne les sociétés, il est tentant de penser à réduire les subventions, à mettre fin à la gratuité des salles ou à arrêter de subventionner nos terrains de football, par exemple. Cependant, depuis la fusion, le Conseil communal a toujours voulu maintenir le soutien aux sociétés locales, comme cela se faisait dans les anciens villages. Nous avons peu modifié cette politique, et nous souhaitons continuer ainsi jusqu'à la fin de la législature, voire au-delà. Si un changement de cette vision est souhaité, il faudrait que cela vienne du Conseil général ou de la Commission financière.

Concernant les salaires et la question des EPT, certains ont suggéré de les diminuer. Cependant, compte tenu du nombre d'heures supplémentaires effectuées par certains employés, cela semble difficilement réalisable. Par exemple, cette année, plusieurs personnes à l'administration communale ont accumulé plus de 100 heures supplémentaires. Cette proposition paraît donc peu réaliste.

Une autre possibilité serait de réduire les services à la population, par exemple en diminuant les horaires d'ouverture de l'administration communale ou en réduisant certaines prestations comme celles destinées aux aînés, telles que le programme Senior+ ou le repas de Noël. Toutefois, la volonté du Conseil communal, au cours de cette législature, a été de continuer ce qui était pratiqué dans les anciens villages. À moins qu'il n'y ait une volonté claire du Conseil général ou de la Commission financière, le Conseil communal ne changera pas cette approche.

Il existe d'autres pistes que je n'aborderai pas en détail ici, telles que l'augmentation des tarifs de l'AES. Toutefois, cela mérite une discussion plus approfondie lors de la présentation des comptes, car les tarifs sont déjà relativement élevés et cela pourrait poser des difficultés pour les familles.

Voilà pour mes remarques introductives.

Je passe maintenant à la présentation du budget. De manière générale, et comme je le répète chaque année, un dépassement du budget ne justifie pas automatiquement une augmentation des impôts. Nous disposons actuellement d'une fortune suffisante pour absorber la perte inscrite au budget. Bien que cette fortune puisse bien sûr diminuer dans les prochaines années, il n'y a pas d'urgence ni d'obligation légale à augmenter les recettes fiscales à ce stade.

Si l'on prend une vue d'ensemble du budget 2026, les charges s'élèvent à environ CHF 11,2 millions. Cette augmentation est liée à plusieurs domaines. Tout d'abord, les charges liées à la formation, notamment celles concernant le Cycle d'orientation, connaissent une hausse. Les

charges relatives à l'école primaire diminuent légèrement. De plus, les dépenses dans le domaine social augmentent également. Il est à prévoir que ces dépenses sociales continueront d'augmenter dans les années à venir, car les indicateurs montrent une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, et cette tendance semble persister.

En ce qui concerne les revenus, nous prévoyons un total de CHF 10,89 millions, ce qui laisse un excédent de charges de CHF 367'031.68.

Ce que l'on peut constater, c'est une évolution continue des recettes fiscales ces dernières années, ce qui est réjouissant. Depuis 2020, nous avons observé une augmentation d'environ 3 % des recettes fiscales. Cette année, l'augmentation est plus marquée, en grande partie en raison de la prise en compte du PAFE dans les recettes fiscales. Le PAFE a conduit à une réduction des déductions possibles pour les citoyens, notamment pour les frais de placement, ce qui a bien entendu un impact positif sur les recettes fiscales de notre commune.

Cela étant dit, pourquoi ne proposons-nous pas d'augmentation fiscale pour 2026 ? Tout d'abord, en mai dernier, nous pensions que les incertitudes liées au PAFE seraient résolues et que tout serait clair. Cependant, au vu des développements actuels au niveau cantonal, nous sommes toujours dans une situation de flou concernant l'impact du PAFE sur notre commune. Par ailleurs, nous avons un crédit de construction de 18,4 millions de francs, présenté cette année, mais nous savons qu'il sera légèrement dépassé, sans connaître encore le montant définitif du dépassement. Comme je l'ai mentionné ce soir, un nouveau montant a été proposé, mais il n'est pas encore définitif.

Nous pensons qu'il est plus sage d'attendre un montant arrêté pour le crédit de construction avant de déterminer l'augmentation fiscale la plus adaptée pour notre commune. Par ailleurs, les comptes de 2025 seront prochainement présentés.

Actuellement, il n'est pas possible de dire de manière définitive que nous serons dans une situation négative, mais vraisemblablement, sans grande surprise, les recettes des impôts spéciaux en fin d'année sont inférieures aux attentes. Par conséquent, nous devrions nous orienter vers une perte.

Cependant, lors de la présentation des comptes, nous pourrions établir notre tableau de flux de trésorerie, ce qui nous permettra de calculer plus précisément l'augmentation fiscale nécessaire. Le tableau de flux de trésorerie nous donnera une vision claire de la situation financière de la commune, en nous montrant si nous générons des bénéfices ou des pertes. En effet, je pense que l'élément le plus important n'est pas seulement la perte comptable, mais surtout la capacité de notre trésorerie à supporter les prochaines années.

Dicastère 0 – Administration générale

On peut dire que, globalement, les charges sont maîtrisées, notamment en ce qui concerne les salaires.

En 2026, étant une année électorale, nous aurons des frais supplémentaires liés au législatif. De plus, les frais informatiques restent importants, en particulier en raison du contrat SAS avec T2i, qui demeure une constante. Toutefois, nous avons réussi à réaliser quelques économies.

Par exemple, nous avons changé d'hébergeur pour nos e-mails, ce qui nous permet d'économiser un montant substantiel par rapport à la solution proposée par T2i. À titre informatif, pour migrer vers la solution MS365, T2i demandait CHF 17'000.00, mais en changeant de prestataire, nous avons réduit ces coûts.

Il est également important de noter que la digitalisation au sein de la commune continue de croître, ce qui entraîne des charges informatiques supplémentaires. Lorsque le canton effectue des mises à jour, cela nous oblige également à mettre à jour nos logiciels, ce qui n'est pas toujours couvert par notre contrat SAS et entraîne des frais supplémentaires.

En outre, les coûts d'assurance augmentent, notamment en raison d'une forte sinistralité touchant le personnel. Par conséquent, nos contrats, notamment pour l'assurance APG, ont dû être ajustés à la hausse. Bien que nous ayons lancé des appels d'offres, une seule entreprise a accepté d'assurer notre commune, ce qui a limité notre capacité à négocier les nouveaux contrats d'assurance.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Les charges demeurent stables. Pour le Bataillon Sarine, c'est-à-dire les pompiers, nous constatons également une stabilité par rapport à l'année passée.

Lors de l'adoption du nouveau système de financement des pompiers, nous redoutions une explosion des coûts. Toutefois, à ce jour, cette hausse des coûts n'a pas eu lieu dans notre commune.

Dicastère 2 – Formation

C'est le plus grand dicastère de notre commune, et cela reste vrai dans toutes les communes, ce qui est parfaitement normal. L'année 2026 sera la première entièrement dans le cadre de notre nouvelle école. Nous n'avons plus de cercle scolaire, ce qui entraîne forcément quelques changements dans les comptes.

Concernant les bus scolaires, nous pensions initialement que le fait de confier les transports à un prestataire externe serait plus coûteux, tout en apportant des solutions pratiques et un meilleur fonctionnement. Cependant, nous constatons actuellement que ce n'est pas le cas. Les coûts sont même légèrement inférieurs, comparés aux frais de chauffeur et d'entretien des véhicules que nous avions auparavant. Bien qu'il puisse y avoir quelques ajustements, les informations dont nous disposons montrent que, globalement, nous sommes en dessous des coûts précédents. En résumé, ce changement vers M. Chardonnens de Jean-Louis Voyages n'a pas entraîné de coûts supplémentaires.

Si je me concentre sur certains points particuliers, comme la formation et le Cycle d'orientation, comme je l'ai déjà mentionné, il y a une légère augmentation, principalement en raison de facteurs démographiques. Nous avons actuellement un nombre élevé d'enfants entre 12 et 15 ans, alors qu'il y en a moins à l'école primaire, ce qui entraîne une augmentation des frais pour le Cycle d'orientation. Concernant le conservatoire, nous observons également une augmentation du nombre d'heures inscrites, ce qui entraîne une augmentation des frais pour le conservatoire.

Accueil extra-scolaire (AES)

Concernant l'accueil extra-scolaire (AES), l'année 2026 marquera l'intégration complète de notre nouveau système de tarification, qui est lié au nouveau règlement. En début d'année 2025, lors de la rentrée scolaire, nous avons observé de nombreuses réactions négatives de la part des parents suite à l'augmentation des tarifs. Malgré cela, nous avons constaté un nombre d'inscriptions d'enfants bien plus élevé que prévu, ce qui a dépassé nos attentes initiales.

Avec les tarifs actuels, et en envisageant une baisse de 20 %, nous parvenons à couvrir nos niveaux de subventions. Historiquement, lorsque l'AES était géré avec Ponthaux, nous avons toujours inscrit une subvention communale de CHF 60'000.00 dans le budget, ce qui correspondait aux prévisions. Nous avons souvent constaté que cette subvention était insuffisante en raison d'un déficit de l'AES. Toutefois, en baissant les tarifs de 20 %, nous parviendrons à maintenir cette subvention et ainsi couvrir le besoin tout en garantissant un financement raisonnable de l'AES, à hauteur de CHF 60'000.00.

Infrastructures scolaires

Les frais de conciergerie, de chauffage et d'entretien restent élevés, mais il n'y a pas d'augmentation majeure par rapport à l'année passée.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

Globalement, on peut dire que les charges sont maîtrisées.

Il est évident qu'un entretien régulier est nécessaire dans certains bâtiments, notamment pour des éléments comme le parcours Vita. Des frais d'entretien sont donc prévus au budget. En ce qui concerne les terrains de football, comme vous l'avez vu dans les comptes, nous avons décidé de réduire légèrement le budget. L'année dernière, les dépenses ont été relativement faibles, et il semble que les clubs sportifs demandent moins à la commune pour l'entretien des terrains. Par conséquent, nous avons ajusté à la baisse le montant prévu pour cet entretien.

Concernant le marché villageois, celui-ci sera reconduit avec un budget similaire, étant donné le grand succès qu'il a rencontré. Pour la fête du 1^{er} août, le montant versé aux jeunes restera vraisemblablement le même, sous réserve qu'elles continuent à organiser cet événement.

Enfin, pour l'église de Noréaz, il y a deux ans, on nous avait demandé de ne pas perdre d'argent avec ce bâtiment. Actuellement, nous sommes dans une situation équilibrée, ce qui signifie que nous ne perdons pas d'argent sur ce bâtiment.

Dicastère 4 et 5 - Santé et prévoyance sociale

Santé

Cette année, nous craignons une forte augmentation. Nous avons reçu le plan financier du RSS, qui prévoit une certaine accalmie pour cette année. En effet, les charges dans le domaine de la santé, liées au RSS, restent pratiquement stables.

Il est possible que cette situation change dans les prochaines années. Selon le plan financier, l'année prochaine, la situation devrait encore être sous contrôle, mais des hausses sont déjà annoncées pour les années suivantes. Il sera important de prendre cela en compte.

Prévoyance sociale

Comme je l'ai mentionné en introduction, les dépenses évoluent à la hausse en 2026, légèrement pour l'instant. Cependant, au vu du contexte actuel au niveau social dans le canton de Fribourg, il faut s'attendre à une augmentation des charges sociales dans les prochaines années. À titre de rappel, c'est actuellement ARCOS qui gère l'assistance sociale. Toutefois, dès 2031 ou 2032, nous devons regrouper ces services au sein du district. De gros travaux de réorganisation seront mis en place, et bien qu'ARCOS continuera vraisemblablement de gérer les curatelles, l'assistance sociale sera centralisée au niveau du district.

Concernant les frais de crèche, depuis que je suis en poste, nous avons constaté chaque année une baisse. Cela est en grande partie dû à une tendance démographique, avec un taux de natalité qui diminue, ce qui réduit le nombre d'enfants inscrits à la crèche.

Le programme Senior+ rencontre un grand succès. Beaucoup d'activités ont été organisées cette année, et je tiens à remercier les membres de la Commission Senior+, en particulier Mme Claudine Perroud, pour leur travail. En raison de ce succès, l'enveloppe dédiée à ce programme sera légèrement augmentée pour l'année prochaine, car de nombreux projets et idées sont en cours.

Il y a également une recette qui apparaît dans les comptes, liée à la redistribution de l'excédent de l'association ARCOS. Chaque année, ARCOS ne reverse pas directement le bénéfice qu'elle réalise, c'est-à-dire l'argent excédentaire des contributions des communes. Ce montant n'est pas immédiatement reversé, mais généralement deux à trois ans plus tard, lorsque ARCOS a accumulé suffisamment de trésorerie pour assumer les prestations d'aide sociale en avance, avant de recevoir les fonds du canton. Ainsi, l'argent nous est retourné en début d'année, correspondant à l'excédent de l'année 2022.

Dicastère 6 - Trafic et télécommunications

Les frais d'entretien des routes sont légèrement augmentés, avec plusieurs travaux prévus pour améliorer la sécurité et la mobilité. Cela inclut des travaux de signalisation et de marquage demandés par le canton, ainsi que l'entretien courant, comme la réparation des trous, et des réaménagements localisés inscrits au budget.

Concernant les transports publics, les subventions accordées aux citoyens pour les abonnements fonctionnent très bien. Chaque année, nous augmentons légèrement le montant, qui s'élève cette année à CHF 20'000.00, sauf erreur. À titre de rappel, la subvention maximale est de CHF 200.00 pour un abonnement général.

Dicastère 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Quelques points importants à souligner. Tout d'abord, l'augmentation de la contribution à l'AESC. Cela est dû au fait que nous sommes désormais connectés depuis Corserey. Nous avons

désactivé notre STEP, qui a été transformée en STAP, ce qui a conduit l'AESC à recalculer nos contributions. Par conséquent, nous devons désormais verser une somme un peu plus élevée.

De plus, l'AESC a entamé la construction de la nouvelle STEP et commence à emprunter sur les marchés financiers. Ces emprunts entraîneront des intérêts, qui seront répartis entre les communes. En conséquence, les frais financiers de l'AESC augmentent légèrement.

Gestion des déchets

Nous constatons une légère augmentation des coûts liés à la collecte, principalement en raison de la gestion des branchages, notamment à Prez-vers-Noréaz. Un problème persiste à Prez-vers-Noréaz, où plusieurs personnes déposent des branchages en dehors des heures d'ouverture. Nous étudions actuellement des solutions pour mieux canaliser ces dépôts, car ils engendrent des coûts supplémentaires pour la commune, bien plus importants qu'il y a quelques années.

Cours d'eau

Plusieurs projets sont prévus pour 2026, notamment sur le secteur Sarina. Nous avons commandé des études et des travaux seront réalisés, notamment concernant les herces. Heureusement, ces travaux bénéficient d'une subvention cantonale de plus de 60 % par le canton.

Eau potable et épuration

Chaque année, les taxes d'utilisation pour l'eau et l'épuration ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des charges d'exploitation. Nous sommes donc obligés de faire un prélèvement annuel dans les réserves financières dédiées, soit le compte « financement spécial équilibre du compte ». Toutefois, la situation s'améliore par rapport à 2025.

Avec M. Pierre Bovet, nous avons étudié plusieurs solutions. Nous n'avons pas entièrement exploré toutes les options pour une répartition comptable différente, mais cela n'est pas dramatique, car il s'agit uniquement d'une opération comptable. Nous pouvons continuer ainsi sans problème immédiat.

Concernant les réserves, il existe une réserve pour le maintien de la valeur, qui est différente de la réserve d'équilibre du compte. Actuellement, cette réserve s'élève à 1,8 million de francs. Elle sert à couvrir les amortissements et les intérêts dans le domaine de l'eau potable. À ce jour, cette réserve est très conséquente, et au rythme actuel des amortissements et des intérêts, elle est même trop importante. En conséquence, le Conseil communal a décidé de réduire de 5 centimes la taxe de base pour l'eau potable dès 2026. Cette mesure aura pour effet de diminuer les versements dans cette réserve, étant donné que l'intégralité de la taxe de base est normalement attribuée à cette réserve.

Concernant l'épuration, la question se pose également. Pour l'instant, nous avons décidé de ne pas apporter de changements, mais dans l'avenir, il sera peut-être nécessaire de réfléchir à une légère baisse de la taxe de base pour l'épuration également.

Dicastère 8 – Economie publique et des finances

Economie publique

Concernant la participation à la Corporation Triage Forestier, nous observons une légère augmentation cette année. Il y a deux ans, nous n'avions même pas eu à payer, car la corporation avait réalisé de tels bénéfices grâce à la vente de copeaux, que les communes n'avaient pas de frais. Cependant, cette année, il y a une petite hausse de la participation à cette corporation.

Recettes fiscales

Pour les recettes fiscales liées au revenu des personnes physiques, cette année, nous avons procédé différemment. Nous avons reçu deux estimations du SCC : l'une avec le PAFE et l'autre sans. Nous avons choisi de partir du principe que le PAFE passerait, mais nous avons pris une approche plus prudente. Nous n'avons pas utilisé l'estimation complète avec le PAFE, et nous avons également ajusté en fonction des acomptes facturés et de la dynamique démographique.

Il nous semblait logique de prendre l'option avec le PAFE, car toutes les charges qui nous ont été transmises par le canton tiennent compte des effets du PAFE. Ne pas inclure cette option aurait été doublement pénalisant, d'où l'augmentation relativement importante des recettes fiscales pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Concernant les impôts spéciaux, comme je l'ai mentionné, nous avons adopté une approche plus prudente cette année. Pour le budget, nous avons pris la moyenne des montants des cinq dernières années, ce qui nous donne des prévisions légèrement inférieures à celles de l'année passée.

Enfin, je souhaite revenir sur le prélèvement pour la réévaluation des actifs, d'environ CHF 367'000.00. Ce prélèvement pourra être effectué jusqu'en 2032, comme prévu.

J'ai entendu ces dernières semaines que certaines personnes du Conseil général s'inquiétaient de cette situation. Il semble donc nécessaire d'expliquer le fonctionnement et le fondement de cette réserve.

Lors du passage à MCH2 en 2022, nous avons désamorti tout ce qui avait été trop amorti dans le passé. Nous sommes ainsi revenus 20 ans en arrière. Par exemple, une route qui avait été entièrement amortie – imaginons qu'elle ait coûté CHF 300'000.00 et qu'elle ait été amortie immédiatement à hauteur de CHF 300'000.00 – cette procédure était possible à l'époque, car les communes avaient l'habitude de procéder ainsi pour « camoufler » leurs bénéfices. Cependant, cette pratique n'est plus permise aujourd'hui. Le passage à MCH2 a donc nécessité un réajustement, et nous avons dû procéder à un désamortissement.

Ce désamortissement a engendré une réserve d'environ 3,6 millions de francs. À partir de là, il a fallu trouver une solution pour que le canton puisse « supprimer » progressivement cette réserve. Le canton a décidé de compenser les effets de ces amortissements supplémentaires en raison du désamortissement effectué. Par exemple, une route qui avait été complètement amortie devait désormais être amortie sur 20 ans. De même, un bus scolaire que nous avons acheté peu avant devait être amorti sur 10 ans. Étant donné que j'avais déjà effectué ces

amortissements, il y avait donc des amortissements supplémentaires à prévoir suite à l'introduction de MCH2.

Sur ce graphique, on peut voir l'évolution des amortissements supplémentaires suite à l'introduction de MCH2. Les durées d'amortissement sont variées : on a des amortissements sur 3 ans (qui sont déjà terminés, car nous avons déjà passé 3 ans après MCH2), sur 10 ans, 20 ans, 33 ans, et même sur 80 ans. Par exemple, si un tuyau a été construit juste avant MCH2, il serait amorti sur 80 ans, et il faudrait attendre pratiquement 2100 pour qu'il soit entièrement amorti.

Il y a donc une forte déclivité dans la courbe, car de nombreux amortissements arrivent à leur fin après seulement une ou deux années. La majorité des amortissements ont une durée relativement courte, mais de nombreux petits amortissements continueront à perdurer.

J'ai placé une barre à 2032 pour illustrer ce point : en 2032, une grande partie des amortissements auront été réglés. Ainsi, le montant de CHF 360'000.00 que nous prélevons sur la réserve ne sera plus nécessaire dans la mesure où il y aura moins d'amortissements à compenser. Il n'y aura plus d'effets supplémentaires de MCH2. En fait, ce montant se réduira à environ CHF 100'000.00 par an, soit bien moins que ce qu'il était au début, où il pouvait dépasser les CHF 200'000.00.

Conclusion et perspective

Nous arrivons à un déficit au budget de CHF 367'031.68. Comme je l'ai mentionné en introduction, nous pouvons supporter cette perte actuellement grâce à la fortune communale, sans avoir à procéder à une réévaluation immédiate du taux d'imposition ou de la contribution immobilière.

Cependant, il est important de rester vigilant à moyen terme, en particulier en surveillant de notre trésorerie. Si nous continuons à perdre chaque année, par exemple CHF 100'000.00 à CHF 150'000.00 de trésorerie, cela deviendra difficile à gérer à moyen terme.

Il sera donc nécessaire de réfléchir à la suite. Le Conseil communal, continuera ses efforts pour optimiser les ressources, c'est-à-dire faire avec ce que nous avons. Chaque lundi soir, nous cherchons à contrôler chaque dépense. Il n'y a pas d'investissements luxueux au sein de notre commune. Notre priorité est de préparer la votation prochaine pour le crédit relatif à la construction du complexe scolaire, sportif et culturel.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Jolliet pour sa présentation et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission.

En date du 11 novembre 2025, la Commission financière a rencontré MM. David Bonny et Philippe Jolliet pour la présentation des budgets de fonctionnement 2026 et des investissements.

Les membres de la Commission financière se sont ensuite réunis le 4 décembre afin d'étudier les informations reçues et de se positionner sur les points à préavis en séance de ce soir.

Budget de fonctionnement

Notons tout d'abord que la version présentée ce soir est une version modifiée de ce qui a été étudié en séance du 11 novembre ; les modifications apportées n'ont pas été relevées aux membres de la Commission financière. M. Philippe Jolliet assurant que ces modifications sont mineures, une séance complémentaire n'a pas été demandée.

Le budget de fonctionnement 2026 propose un résultat déficitaire de CHF 367'031.68 en tenant compte de l'utilisation de réserves. Les membres de la Commission financière sont conscients de la compétence des Responsables des finances et sont certains des efforts fournis afin de limiter les dépenses.

Il y a une année, lors du vote du budget 2025, la Commission financière demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une hausse d'impôt et de proposer une solution qui pourrait être mise en œuvre dès 2026. Lors de la séance du 20 mai 2025, une proposition d'augmentation d'impôt pour les personnes physiques et morales ainsi que la contribution immobilière était à l'ordre du jour. Toutefois, les comptes 2024 démontraient une fortune par habitant, pas d'investissement et de l'épargne. Une hausse d'impôt aurait dès lors pu ne pas être comprise comme laissant à penser les divergences lors des discussions au sein des différents groupes. De plus, les impacts des mesures du PAFE annoncées quelques jours avant la séance de Conseil général n'avaient pas pu être prises en compte dans la projection. La Commission financière, bien que convaincue de la nécessité de l'augmentation d'impôts pour résorber le déficit structurel et rétablir un équilibre financier durable, avait alors émis un préavis négatif quant à la proposition du Conseil communal. Ce rapport n'avait toutefois pas pu être lu, car le Conseil communal, pour des raisons qui lui appartiennent, avait retiré le point à l'ordre du jour de la séance du 20 mai, ne permettant ainsi pas au débat d'avoir lieu.

Rappelons encore que la Commission financière ne fait qu'émettre un préavis, la décision finale revenant au Conseil général.

Il est maintenant peut-être opportun de rappeler la tâche principale de la Commission financière, soit celle de veiller à la santé financière de la commune grâce aux moyens prévus à l'article 72 LCo.

Les projections présentées lors de la séance du 11 novembre ne sont pas optimistes et la santé financière de la commune est fragile. Avouons que la situation est préoccupante, d'autant plus qu'un projet de complexe scolaire subissant des augmentations vient alourdir le résultat projeté.

Le procès-verbal de la dernière séance de Conseil général mentionne que le Conseil communal soumettra à l'automne 2025 une nouvelle proposition d'augmentation d'impôt. En l'absence de proposition, la Commission financière émet à nouveau une demande d'étude de solution pour pérenniser les finances communales, soit une augmentation d'impôt, une fois que le référendum du PAFE aura abouti et que les incidences sur les communes seront connues. Dans cette attente, le signal est donné d'engager d'abord des mesures d'économie dans tous les départements.

En attendant cela, les membres de la Commission financière préavisent de manière positive le budget 2026 pour ne pas entraver le fonctionnement de la commune, et recommandent aux membres du Conseil général d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

Mme la Présidente remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre générale.

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente passe alors à la discussion de détail.

Dicastère 0 – Administration générale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 1 – Ordre et sécurité publics, défense

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 2 – Formation

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 3 – Culture, sport et loisirs

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 4 – Santé

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 5 – Prévoyance sociale

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 6 – Trafic et télécommunications

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 8 – Economie publique

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Dicastère 9 – Finances et impôts

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Nous procédons à l'adoption du budget en votant à main levée.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2026 lèvent la main.

Le budget 2026 est adopté à l'unanimité.
--

4. Budget des investissements 2026

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

En ce qui concerne les investissements, il n'y en a pas de nouveaux cette année. Cependant, je vais donner quelques informations supplémentaires concernant ceux déjà prévus.

Tout d'abord, certains investissements seront terminés, comme l'assainissement de la butte de tir de Corserey. Nous pensions que les travaux prendraient plus de temps, mais ils se sont réalisés très rapidement. Ce projet sera donc achevé et présenté dans les comptes 2025.

Pour les autres investissements, vous remarquerez qu'il y a plusieurs reports avec des montants assez conséquents. Ces investissements ont déjà été expliqués, je ne vais pas entrer dans les détails. Cependant, il est important de mentionner l'assainissement de l'éclairage public, qui est également terminé et sera présenté aux comptes 2025. Le projet du Chemin Saint-Jacques, voté l'année passée pour 110 000 francs, n'a pas pu être réalisé cette année, mais il sera exécuté l'année prochaine. Comme vous pouvez le constater, il reste plusieurs projets dans le pipeline, avec des montants reportés à l'année prochaine.

En ce qui concerne le plan d'entretien des ruisseaux, ce projet est également terminé, et l'investissement sera présenté dans son décompte aux comptes 2025, en mai 2026.

Je n'ai pas d'autres remarques concernant les investissements, car il n'y a pas de nouveautés. Je tiens néanmoins à préciser qu'une erreur s'était glissée dans la mise à jour du site, et un nouvel investissement avait été mentionné sur le premier document mis en ligne. Ce projet est en fait l'automatisation de la collecte des données pour les compteurs d'eau. Actuellement, la voirie doit se rendre chez chaque particulier, mais nous prévoyons d'automatiser ce processus. Cet investissement était presque prêt, mais nous avons décidé de le reporter. Il sera voté séparément en 2026, et l'installation sera réalisée dans la deuxième partie de l'année.

Voilà pour les informations concernant les investissements. Je n'ai pas d'autres remarques à ce sujet.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Jolliet pour sa présentation et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission.

Les investissements prévus dans le budget 2026, sont des investissements déjà votés antérieurement par le Conseil général. Il n'y a pas de nouvel investissement prévu à ce jour. Un message explicatif aurait toutefois été le bienvenu.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver le budget des investissements tel que présenté.

Mme la Présidente remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre générale.

La parole n'étant pas demandé, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2026 lèvent la main.

Le budget des investissements 2026 est approuvé à l'unanimité.
--

5. Révision totale des statuts de l'ARS

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Nous avons mis toutes les informations nécessaires sur le site internet. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de message direct du Conseil communal à proprement parler, mais 5 séances d'information ont été prévues pour les membres du Conseil général et la population, et les médias ont largement relayé l'information. Il est aussi vrai que nous avons rapidement mentionné notre implication, mais l'essentiel des informations concernant les statuts a été diffusé, et ces derniers ont été validés à l'unanimité.

Pour donner un exemple, j'ai consulté les informations de la commune de Marly et elles étaient moins détaillées que celles que nous avons fournies. Vous avez donc à votre disposition toutes les présentations complètes qui ont été faites lors des séances d'information.

Il reste la question de la motion d'ordre mentionnée par le Groupe de Noréaz : que doit-on en faire ? Faut-il l'écouter ?

Mme la Présidente explique que la motion d'ordre intervient lors de la discussion générale. D'abord, le point est présenté par le Conseil communal et la Commission financière. Ensuite, lorsque la discussion d'ordre générale sera ouverte, il sera possible de soumettre une demande de non-entrée en matière sur le point.

M. David Bonny, Syndic, remercie Mme la Présidente pour sa diligence.

Pour rappel, le 23 septembre 2021, lors d'une séance du Conseil général, les premiers statuts de l'ARS avaient été votés par ce même Conseil et acceptés à l'unanimité. À l'époque, ces statuts n'avaient suscité ni interrogations ni remarques. Ce soir, une révision des statuts est proposée, et cette révision est en cours dans toutes les communes. À titre d'information, les communes de Fribourg, Marly, Gibloux, Givisiez, Neyruz, ce soir, ont déjà validé ces statuts.

L'ARS est un organe qui vise à représenter toutes les communes du district. Vous avez sans doute entendu parler de la COREB, chaque district étant désormais doté de son association régionale pour élaborer le plan directeur, ce qui est devenu une obligation. Pour nous, en

Sarine, cela n'a pas toujours été facile, mais nous avons réussi à nous rassembler derrière un projet commun, celui de l'association régionale de la Sarine.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Isabelle Staub-Barbey, vice-Syndique, pour une présentation succincte et quelques compléments d'information. Ensuite, M. Philippe Jolliet, Responsable des finances, abordera la question financière relative à ce projet. Si vous avez des questions par la suite, nous y répondrons volontiers.

Mme Isabelle Staub-Barbey, vice-Syndique, prend la parole.

L'association régionale de la Sarine a été créée le 1^{er} janvier 2022. Les statuts de cette association ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil général le 23 septembre 2021.

Pour rappel, l'ARS a été mise en place pour répondre aux exigences de la loi sur l'aménagement du territoire imposant aux communes d'élaborer un plan directeur régional et de se créer en association pour le faire. Avant cette association, il existait pour le district de la Sarine, une Conférence régionale pour des infrastructures et un développement régional coordonné (CRID). Avant cela, il y avait encore en 1974, une première association de communes de la Sarine pour l'aménagement régional dans le but de : « maîtriser l'avenir ».

Les thèmes régionaux traités par l'ARS sont : l'urbanisation, la mobilité, le développement économique, la nature et le paysage, le tourisme.

Ces thèmes ainsi que la culture sont également des sujets traités par l'Agglo actuelle, agglomération composée de 10 communes (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Guin, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccots, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne), créée en 2008.

Cependant, la loi sur les agglomérations, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, prévoit la transformation de l'institution actuelle en association de communes. Cette loi a fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral qui a été rejeté et la loi est entrée en vigueur de force, avec une période transitoire jusqu'à la création d'une association de communes.

Pour mettre en place cette association de communes qui reprendrait l'Agglo, la Préfecture a créé une Conférence régionale pour la constitution de la nouvelle Agglo, la CRCNA.

Comme l'ARS traitait des mêmes sujets, elle est entrée en matière pour reprendre les activités de l'Agglo, sauf le domaine de la promotion culturelle.

Le tourisme a été repris de fait en janvier 2025 pour répondre à la nouvelle loi sur le tourisme, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, qui impose aux communes de se mettre en association pour traiter de ce sujet.

En 2025, l'ARS a fait de nombreuses séances « finance » avec une représentation de toutes les communes pour définir les clés de répartition des coûts pour chaque domaine.

Les statuts soumis à approbation, permettent une reprise des activités de l'Agglo et de son personnel et surtout ils permettent d'élargir le périmètre de l'Agglo actuelle au périmètre de l'agglomération de la confédération, dit VaCo, ce qui est demandé par la loi sur les

agglomérations. Ce périmètre comprend toutes les communes du district de la Sarine sauf Autigny et Treyvaux mais aussi des communes d'autres districts comme Tinterin, Tavel et Guin. Le dernier plan d'Agglomération, le PA5, déposé en septembre 2025 à l'ARE, Office fédéral de l'aménagement du territoire, a été élaboré par 25 communes, soit 15 de plus que les précédents PA1, 2, 3, 4. La commune de Prez y a participé avec 2 projets, soit : la liaison mobilité douce jusqu'à Maison Rouge et une requalification du centre village de Prez-vers-Noréaz une fois la route de contournement réalisée. Les projets déposés dans un PA bénéficient d'un subventionnement fédéral jusqu'à 40 %. Un PA a une durée de vie de 4 ans. Les réalisations sont échelonnées selon les priorités.

Pour revenir à la révision des statuts, l'assemblée des délégués de l'ARS les a approuvés à l'unanimité le 18 septembre dernier à Belfaux. Petites et grandes communes se sont écoutées et ont trouvé des compromis.

Tous les projets liés aux plans d'agglomération 1, 2, 3 et 4 concernant les 10 anciennes communes de l'Agglomération restent financées par ces dernières. Tous les transports urbains sont financés par les communes concernées, nous restons avec les transports régionaux.

En cas d'acceptation des statuts par tous les législatifs communaux de l'ARS, le passage de l'Agglomération à la nouvelle ARS se fera le 1^{er} juillet 2026.

L'ARS a mis en place une page spéciale sur son site internet expliquant en détail cette révision et ce financement et les clés de répartition de chaque domaine. Il y a également une foire aux questions qui répond à toutes les questions que nous pouvons nous poser. Il y avait donc beaucoup de documents qui ont été mis à disposition.

Le Conseil communal a transmis le message de l'ARS et il était à notre avis du devoir des Conseillers généraux de trouver ces informations et aux besoins de se rendre aux séances d'information.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

En ce qui concerne les craintes exprimées par certains membres du Conseil général concernant l'évolution des charges, le plan financier de l'ARS couvre les cinq prochaines années. Bien qu'il subsiste encore de nombreuses incertitudes, il est à noter que globalement, les charges évolueront très peu. On parle d'une augmentation de seulement quelques centaines de francs sur les cinq prochaines années, ce qui reste tout à fait raisonnable.

Le montant que nous versons à l'ARS est comparable à celui versé à la BRA. En mettant les deux en parallèle, on peut considérer que les charges ne sont pas excessives pour notre commune. Il est aussi important de souligner que cela aurait pu être bien pire.

Avec mes collègues du Conseil communal, nous avons participé à de très nombreuses discussions sur les différentes clés de répartition. Je vais maintenant donner quelques explications sur ces clés, afin de vous expliquer comment nous en sommes arrivés à cette situation.

Concernant le tourisme, il faut savoir que Fribourg prend en charge une grande partie des coûts. Il y a eu des discussions sur la possibilité d'une participation plus importante, mais Fribourg a clairement posé ses limites. Ils ont indiqué qu'au-delà de ce montant, il y aurait un risque que Fribourg agisse seul, étant donné la taille de la ville et ses infrastructures touristiques déjà en place. Fribourg pourrait tout à fait décider de gérer le tourisme de manière indépendante, et dans ce cas, les autres communes devraient se débrouiller pour gérer les prestations, ce qui entraînerait des coûts bien plus élevés.

Pour le tourisme, disons que nous avons obtenu ce qui était le mieux possible. Il faut aussi noter que parmi les dépenses actuelles, il y a des éléments pour lesquels nous avons dû vraiment débattre pour ne pas les payer. Par exemple, dans les discussions initiales concernant le « Park and Ride », certaines communes du centre proposaient que des communes comme Prez ou la Brillaz, qui utilisent le service, contribuent également aux coûts. Cependant, les petites communes ont réussi à éviter ces charges.

Nous avons également évité de payer une part des frais généraux liés aux vélos en libre-service à Fribourg et à Marly. Nous avons pu mettre en place un système assez novateur pour remplacer l'indice de potentiel fiscal relatif aux personnes morales (IPF) utilisé pour ces frais généraux. Au lieu de l'IPF, nous avons opté pour un indice de potentiel fiscal relatif aux personnes morales, qui présente un effet péréquatif, mais de manière moins marquée que l'IPF. Nous avons calculé les différences entre l'IPF et ce nouvel indice pour ajuster la répartition de manière plus équitable.

Honnêtement, il n'y a pas de différence concrète entre les deux indices. Cela a facilité l'acceptation de la proposition auprès des communes comme Avry ou Matran.

L'objectif ici est de vous expliquer comment cela s'est déroulé et de préciser que, selon le Conseil communal, nous ne ressentons pas que les petites communes ont été défavorisées. Au contraire, nous avons réussi à nous faire entendre et à discuter sur un pied d'égalité avec des communes comme Villars-sur-Glâne ou la ville de Fribourg.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Pour compléter, nous avons validé les premiers statuts de l'ARS, dont le travail consiste à élaborer le plan directeur régional, qui est désormais une obligation. Il y a également une modification de la loi sur les agglomérations, stipulant que les communes doivent constituer une association pour porter les projets d'agglomération. C'est l'ARS qui assume cette tâche désormais.

Nous avons toujours affirmé que nous ne voulions pas être laissés de côté et manquer cette opportunité. Nous avons fait le choix de prendre ce train-là et de ne pas le rater, contrairement à d'autres occasions dans le passé, comme celle de Prez-vers-Noréaz, qui est désormais derrière nous.

De plus, la loi cantonale précise que l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique doivent se faire à l'échelle du district. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de nous adapter à ces exigences légales pour le plan d'aménagement.

Il est aussi important de rappeler que l'intégration dans le PA5, récemment déposé, nous permet d'obtenir des subventions de la Confédération. Ce sont des avantages indéniables. Concernant la question du droit de veto, nous n'avons pas ce droit, mais il est à noter que les grandes communes n'en disposent pas non plus. Cela nous permet de discuter sur un pied d'égalité.

En résumé, nous avons pris ce train et, après avoir expliqué les différentes clés de répartition, nous ne pensons pas que cette situation soit défavorable pour nous. Nous avons été impliqués dans la prise de décision, et les travaux ont été longs, mais constructifs.

Un autre élément intéressant concerne le climat, l'environnement et l'énergie. L'ARS offre un grand soutien aux communes, notamment pour les dispositifs liés à ces enjeux. Par exemple, la ville de Fribourg a récemment présenté son plan climat, et bien qu'elle dispose de leurs propres infrastructures et moyens, nous pourrions aussi bénéficier du soutien de l'ARS pour mettre en place notre propre plan, comme cela avait été demandé lors d'un vote.

Enfin, il y a toujours des consultations et des séances de préparation. Nous n'avons pas été laissés de côté, et ces travaux ont été réalisés de manière approfondie.

M. Philippe Joliet a également participé activement aux discussions financières, veillant à faire entendre la voix de notre commune. Actuellement, le vice-Président est le syndic de Villarsel-sur-Marly. Cela montre bien la complexité de notre district, où il n'est pas toujours facile de trouver un socle commun entre les communes.

Aux dernières nouvelles, la commune d'Hauterive a validé les statuts avec 110 voix et 3 abstentions. Cela signifie que nous devons faire passer ces statuts au niveau des communes, avec peu de marge de manœuvre. Il n'est donc pas possible de modifier ces statuts à ce stade.

Il y a eu de longues discussions, notamment lors de cette soirée où toutes les communes étaient représentées. Mme la vice-Syndique et moi-même avons participé activement aux débats. Des amendements ont été proposés, mais nous avons finalement abouti à un projet qui est aujourd'hui soumis aux législatifs communaux. La Préfecture a pris soin d'être présente lors de cinq soirées pour expliquer en détail les enjeux.

Si les statuts sont reportés, nous devons organiser une séance extraordinaire du Conseil général. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'au mois de mars, car ces projets doivent démarrer dans la deuxième partie de l'année prochaine, ce qui nécessitera une organisation préalable. Cela engendrera des coûts d'environ CHF 5'000.00. Nous ne souhaitons pas mettre en balance ces deux points, mais il est impératif de les présenter.

Nous espérons avoir été suffisamment convaincants, mais si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à les poser. Nous ferons de notre mieux pour vous fournir toutes les informations nécessaires.

Mme la Présidente remercie le Conseil communal pour sa présentation et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission,

Lors de la séance du 11 novembre 2025, les statuts de l'ARS et l'AESO n'étant pas encore disponibles, ceux-ci devaient être envoyés aux membres de la Commission financière ultérieurement. Toutefois, nous avons pu en prendre connaissance uniquement lors de la mise à disposition des documents en ligne, avec la convocation. Les articles analysés ne soulevant pas de question, la Commission financière n'a pas sollicité plus les membres du Conseil communal car ils restaient à disposition. Les membres de la Commission financière doivent préavisier les statuts d'un point de vue financier, soit les articles 11 - 12 - 13 – 16 - 17 - 19 – 21 – ainsi que 50 à 54.

Après avoir passé en revue les articles nécessaires, la Commission financière note les points suivants pouvant avoir une influence sur le ménage communal :

- La simulation financière officielle de l'ARS selon les clés de répartition n'a pas été présentée.
- Le plafond de croissance annuelle des contributions n'est pas défini dans les statuts

N'ayant pas d'autre remarque, les membres de la Commission financière proposent d'approuver les statuts de l'ARS tels que présentés.

Mme la Présidente remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre générale.

M. François Trotti demande une suspension de séance à 20h37.

La séance reprend à 20h41.

Mme la Présidente ouvre à nouveau la discussion d'ordre général et rappelle que le vote portera sur l'ensemble du texte, car il n'est pas possible de l'amender.

M. Pierre-Alain Scherly prend la parole.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Chers membres du Conseil général,

Effectivement, lors de notre séance de préparation, le groupe de Noréaz s'est beaucoup interrogé sur la révision totale des statuts de l'ARS. Certains points nous étaient méconnus, notamment ceux liés aux risques financiers, à l'atteinte à l'autonomie des communes, ainsi qu'à la représentativité des petites communes au sein de la gouvernance de l'ARS. Nous nous sommes également questionnés sur la charge administrative que cela pourrait représenter pour les communes.

Après avoir pris connaissance des informations supplémentaires fournies aujourd'hui, nous avons décidé de renoncer à déposer notre motion d'ordre pour la non-entrée en matière. Par conséquent, nous pouvons poursuivre les délibérations.

Mme la Présidente remercie le Groupe de Noréaz et indique que la discussion d'ordre générale se poursuit. Elle rappelle que le Conseil communal est à disposition en cas de questions.

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote.

Celles et ceux qui approuvent la révision totale des statuts de l'ARS lèvent la main.

La révision totale des statuts de l'ARS est approuvée à l'unanimité.
--

6. Révision du système de contribution de l'AESO

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation de l'objet.

M. Pierre Bovet prend la parole.

Mesdames et Messieurs,

L'AESO vous propose de passer à un système de contribution conformément à la loi sur l'eau potable, en respectant les principes du pollueur, consommateur et payeur. Jusqu'à présent, les communes membres de l'AESO s'acquittaient de leur taxe uniquement en fonction des volumes souscrits ou consommés. Par exemple, la commune d'Avry souscrivait pour 80'000 m³ et en consommait 73'000, mais payait quand même pour les 80'000 m³. À l'inverse, la commune de Prez souscrivait pour 73'000 m³ et en consommait 92'000, payant donc pour 92'000 m³.

Ce système n'est pas problématique en soi, mais la commune d'Avry, par exemple, a payé un peu plus que ce qu'elle a consommé. Cet excédent n'est pas perdu. Pour arriver au système de contribution que nous vous proposons aujourd'hui, nous avons effectué un rééquilibrage en calculant depuis la fondation de l'AESO, dans les années 90, tous les montants facturés aux communes, à l'exception de l'année 2020, où le bénéfice avait été redistribué aux communes.

Cela nous a permis de calculer un montant total de la valeur de l'AESO. Certaines communes ont trop contribué, comme Avry, CHF 115'000.00 de plus et Prez-vers-Noréaz, CHF 45'000.00 de plus, car à une époque, les investissements étaient financés par des souscriptions minimums. D'autres communes, comme Neyruz et Cottens, qui sont venues plus tard, ont un déficit, respectivement de CHF 142'000.00 et CHF 73'000.00.

Nous proposons de redistribuer cet excédent sur une période de 10 ans. Concrètement, cela signifie que la commune de Prez recevra CHF 4'531.00 chaque année pendant 10 ans de l'AESO. C'est un rééquilibrage financier. Cela nous permet de parvenir à une répartition basée directement sur la taxe de base, qui sera désormais calculée sur les débits souscrits, c'est-à-dire la capacité garantie des installations, comme la taille des puits d'eau et la puissance des pompes.

Toutes les associations de communes modernes fonctionnent ainsi. Par exemple, le CEFREN applique ce système depuis longtemps, et nous avons proposé ce même procédé lors de la dernière assemblée des délégués. En résumé, chaque commune souscrit un débit, ce qui reflète la capacité de son installation, et paie en fonction du volume d'eau consommé, au prix défini chaque année par le comité de direction et validé par l'assemblée des délégués.

Pour valider ce système de contribution, qui a déjà été présenté et approuvé à l'unanimité par les délégués, nous devons réviser les statuts de l'AESO. En effet, l'article 18 des statuts actuels stipule que la base financière provient des volumes souscrits, mais cela doit désormais inclure les débits souscrits et les volumes encaissés au prix défini.

Comme vous l'avez peut-être vu dans le message, cette révision permettra un gain de 5% en moyenne, ce qui signifie que nous paierons un peu moins qu'avant. Cela est dû au fait que, depuis que nous sommes membres du CEFREN, l'approvisionnement en eau nous coûte moins cher. En conséquence, le prix du m³ a pu être réduit de quelques centimes, et nous prévoyons de réduire de 5% notre contribution à l'AESO pour 2026.

Mme la Présidente donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission,

Les membres de la Commission financière doivent préavisier les statuts d'un point de vue financier, soit les articles 16 à 24.

Après avoir passé en revue les articles nécessaires, la Commission financière n'as de pas question ni de commentaire.

Ses membres proposent donc d'approuver les statuts de l'AESO tels que présentés.

Mme la Présidente remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre général. Elle informe que, tout comme pour les statuts de l'ARS, le vote portera sur l'ensemble du texte, sans discussion de détail. Si vous avez des questions spécifiques, vous pouvez les poser à M. Pierre Bovet.

M. Pierre-Alain Scherly, à titre personnel, pose une question concernant le débit.

Comme tu l'as mentionné, le débit a une forte incidence sur la contribution. Un débit trop élevé augmente inutilement les coûts, tandis qu'un débit trop faible crée un risque de dépassement des limitations d'approvisionnement et des négociations coûteuses, si nous pouvons encore négocier le prix avec l'évolution des membres actifs à Prez.

Est-ce que le débit souscrit proposé pour Prez, à 250 litres par minute, est adéquat pour nos besoins actuels et futurs ?

M. Pierre Bovet répond positivement. Les réserves nécessaires ont été intégrées. En effet, les débits ont été déterminés en se basant sur des mesures effectuées sur plusieurs années. Nous avons utilisé des courbes de consommation pour définir les débits maximaux pour chaque commune, tout en ajoutant une marge de sécurité pour tenir compte de l'évolution démographique.

Cependant, lorsque l'on procédera à l'intégration de Corserey, il sera certainement nécessaire d'ajouter une quarantaine de litres par minute supplémentaire.

M. Pierre-Alain Scherly, à titre personnel, pose une deuxième question concernant les charges fixes liées aux infrastructures, et plus particulièrement le taux de couverture du maintien de la valeur qui est actuellement fixé à 70% pour Prez.

Dans la mesure où l'AESO, comme cela est évoqué, devait relever son taux à 85%, voire 100% dans les prochaines années, les contributions fixes de Prez augmenteraient considérablement.

Dans ce contexte, est-ce que le niveau prévu pour couvrir le maintien de la valeur, fixé actuellement à 70%, mais calculé de manière internalisée à 85%, est-il jugé souhaitable, acceptable et durable pour Prez à long terme ?

M. Pierre Bovet répond.

La valeur de 70% a été choisie en tenant compte d'une certaine marge de sécurité. L'idée était de dire "encaissons cela et nous verrons par la suite". Ce taux est basé sur le plan financier qui a été présenté à l'Assemblée des délégués, et il inclut déjà des investissements importants, comme la rénovation du réservoir de la Peyrière, qui représente le gros investissement à venir.

Je ne pense pas que nous devons augmenter ce taux de couverture de manière drastique au-delà de 70%. Nous avons déjà une petite marge, d'environ quelques pourcents. Cependant, connaissant notre service comptable, je suspecte qu'ils ont également prévu une réserve supplémentaire. Cela dit, il est vrai que parfois, la réalisation de certains projets, notamment dans l'art, peut entraîner des surprises au niveau des coûts.

Quoi qu'il en soit, nous devons couvrir les charges, et je pense que le compromis actuel est raisonnable. Aucun calcul attractif n'a été fait, ce sont bien des coûts de fonctionnement. Ces derniers ont sans doute été étudiés avec notre service comptable, SINEF.

Je voudrais aussi ajouter une précision : le fait que nous passions au système de débit en litre-minute nous permet de pouvoir ajuster un peu les taxes de base, qui étaient un peu trop élevées, mais qui étaient limitées par la loi. En effet, la loi impose qu'au moins 50% des montants figurant dans le PIEP soient couverts. Cela crée une difficulté dans la répartition entre les charges d'exploitation et les taxes de base. Grâce à ce système, nous pouvons maintenant imputer directement les débits souscrits dans la taxe de base, ce qui permet de rééquilibrer les comptes. Cela devrait repousser, au moins temporairement, l'augmentation du prix du mètre cube. Quant à la durée de cette situation, il nous reste encore à optimiser certains aspects.

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer directement au vote.

Celles et ceux qui approuvent la révision du système de contribution de l'AESO lèvent la main.

La révision du système de contribution de l'AESO est approuvée à l'unanimité.

7. Informations sur le complexe scolaire, sportif et culturel

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour la présentation du point.

M. David Bonny, Syndic prend la parole.

Je tiens à vous remercier pour l'ARS. Je viens d'apprendre que la commune de Cottens a accepté les statuts de l'ARS.

En ce qui concerne le projet scolaire, sportif et culturel, il vise à réunir les élèves de notre commune, à offrir un AES digne de ce nom, et à le situer au centre de la commune. L'objectif est de réduire les transports, de faciliter l'organisation de l'école, et d'aménager les nouveaux bureaux et autres installations nécessaires à l'école d'aujourd'hui. Ce n'est plus l'école que j'ai connue ; elle a évolué et présente désormais des besoins différents.

Il est vrai que l'on paye le manque d'investissements dans certains villages et cela nécessite aussi des investissements, et il faut le reconnaître. Nous devons garder la tête froide, mais aussi être visionnaires pour l'avenir de notre commune. Ce projet permettra aux différentes sociétés de bénéficier d'un cadre adapté, notamment pour les compétitions sportives.

Le Conseil général a voté, le 27 février dernier, sur le crédit d'études pour ce projet, avec pour mission de conduire l'appel d'offres. Le crédit de construction, qui fera suite à cet appel d'offres, est prévu pour couvrir jusqu'à 60% du montant. D'après les informations dont nous disposons ce soir, ce crédit de construction devrait être validé en mars 2027.

Concernant le coût, il avait été initialement annoncé à 18,4 millions de francs. Certes, c'est un montant élevé, mais construire une école avec les infrastructures manquantes dans notre commune a un coût. Imaginer que cela ne coûterait pas cher serait irréaliste.

Quant à la fusion, bien que ce soit une bonne chose, nous devons également être réalistes sur l'impact fiscal. Nous avons mis 80 pour que cela passe, mais il est évident que cela nécessitera une hausse des impôts pour financer cette infrastructure.

Nous avons désormais présenté les CHF 18,4 millions, mais il est toujours possible que le montant varie de plus ou moins 25%. Selon les derniers éléments, nous sommes à une variation d'environ 13% aujourd'hui, ce qui nous amène à un total estimé de 21,5% au-dessus du montant initial.

En résumé, le projet reste globalement conforme à ce qui avait été présenté, et des membres de la Commission de bâtisse pourront compléter ou préciser ces informations si nécessaire. Je vais m'efforcer de résumer les éléments importants.

Nous avons cherché à simplifier au maximum tout en maintenant l'efficacité du projet. L'objectif n'est pas de regretter dans un an de ne pas avoir anticipé certaines choses ou de manquer d'équipements.

Concernant les évolutions récentes, dans la salle prévue pour les activités sportives, il était initialement prévu d'avoir quatre vestiaires pour les équipes. L'idée était de pouvoir gérer les matchs et les tournois avec deux équipes qui jouent, et deux autres qui se préparent à jouer, et ainsi de suite. Cependant, après réévaluation, nous avons réduit ce nombre à deux vestiaires, conformément à une norme cantonale qui s'applique à notre équipement sportif. Ce choix

nous permet de rester fonctionnels tout en respectant les normes sans chercher à aller dans un luxe inutile. De plus, nous avons toujours les anciens vestiaires de l'ancien bâtiment, qui pourront être utilisés lors de grands événements ou tournois.

Nous avons également décidé de supprimer une loge située à côté de la scène, car nous avons estimé que, pour les événements théâtraux, les vestiaires pourront être utilisés. Cela permet de gagner un peu d'espace supplémentaire.

Il y a aussi un office qui a été intégré au projet. Ce dimanche, lors du marché de Noël à Cottens, l'espace a été utilisé de manière très efficace avec l'office, l'appartement sportif, et les stands dans la salle, ce qui a permis d'accueillir de nombreuses personnes pour l'événement.

Pour préciser, la salle est officiellement prévue pour accueillir jusqu'à 300 personnes.

Concernant les WC, le nombre est tout à fait suffisant pour permettre l'accueil d'événements dans cette salle. Cela concerne la partie sportive du projet.

En ce qui concerne l'abri PC, il était initialement prévu de le transformer pour accueillir la fanfare pour les répétitions. Cependant, après avoir examiné les implications de ce changement, notamment les besoins en ventilation et les complications d'infrastructures et d'architecture, il a été décidé que la fanfare garde le local actuel. En revanche, l'avantage est que la scène sera bien plus grande, avec une superficie de 100 mètres carrés, et offrira la possibilité d'organiser des compétitions.

Pour l'AES, il y a trois salles prévues, mais l'une d'entre elles sera aussi utilisée comme salle communale. Cette salle pourra être occupée après l'utilisation de l'AES. Cela est particulièrement important car, lorsque la grande salle communale sera libérée, il ne restera plus de salle de réunion disponible. Il s'agit donc de prévoir un espace polyvalent, capable d'accueillir différents types d'événements.

Je voudrais aussi répondre à deux questions qui circulent. La première concerne le choix de l'emplacement de la salle. Pourquoi ne pas l'avoir construite sur le terrain de football à Prez-vers-Noréaz ? Aucune infrastructure n'a été aménagée sur ce terrain, et cela poserait des problèmes logistiques pour les élèves, notamment pour les plus jeunes, avec des allers-retours compliqués. Les écoles étant éloignées, cela rendrait l'organisation difficile. De plus, cette zone n'est pas adaptée à un tel projet.

Une autre question qui a été soulevée est celle de refaire une salle comme la salle de gymnastique de Noréaz. Il est vrai que nous avons évoqué le manque d'infrastructures et d'investissements, et je tiens à saluer l'ancienne commune de Noréaz qui a osé investir dans sa salle. Elle est bien occupée, comme nous le voyons ce soir, et c'est un excellent investissement. Cependant, il faut admettre qu'il manque des dimensions pour certaines activités dans la grande salle. Nous sommes un peu à l'étroit, mais cette salle a été réalisée avec ce que l'on avait à l'époque. En revanche, dans la nouvelle salle, la taille sera plus adaptée, et la scène de 100 mètres carrés permettra d'avoir une partie culturelle de grande qualité, sans avoir à aménager et démonter la scène à chaque fois, comme nous le faisons actuellement.

Nous poursuivons maintenant avec l'avant-projet, et cette phase est désormais terminée. Nous allons avancer avec les appels d'offres. Nous espérons que, grâce à ces appels d'offres, nous resterons dans les prévisions budgétaires. Ce soir, nous avons un peu plus d'informations, mais nous restons dans les objectifs financiers.

Je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions. Je ne sais pas si les membres du Conseil général présents dans la Commission de bâtisse souhaiteraient s'exprimer ou ajouter des compléments d'information, mais nous sommes ouverts à vos questions et préoccupations.

Mme la Présidente remercie M. David Bonny pour sa présentation et donne la parole à la Commission financière.

Mme Ludvine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission,

Au nom de la Commission financière, nous souhaitons relever un événement relatif au projet du complexe scolaire afin que celui-ci puisse être protocolé de manière claire

Lors de la séance de présentation des budgets 2026, le 11 novembre dernier, MM. Bonny et Jolliet ont annoncé un dépassement de budget significatif à prévoir suite au retour des études des ingénieurs. Plusieurs variantes de projections ont alors été présentées avec pour chacune d'elles leurs impacts sur les finances de la commune. Les représentants du Conseil communal ont ensuite demandé à la Commission financière de se prononcer sur la suite à donner au processus déjà engagé en prenant en compte les nouveaux éléments. La question était la suivante : va-t-on de l'avant avec le projet de complexe scolaire, jusqu'à l'obtention du 60% des offres ?

La réponse était urgente et devait être donnée dès le lendemain afin de pouvoir aviser l'architecte. Devant une question d'une telle ampleur, les membres de la Commission financière ont demandé un délai de réflexion afin de pouvoir se documenter et prendre une décision adéquate. En effet, une réponse négative signifiait l'arrêt simple du projet ; une réponse positive admettait un dépassement de budget de plus de 20%, à ce stade pas encore présenté ni validé par le Conseil général.

La réponse ci-après a été transmise au Conseil communal en date du 15 novembre et s'articule en plusieurs points.

1. Fondement légal et compétence de la Commission financière

Conformément à l'article 72, lettre c, de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière a pour mission d'examiner le plan financier, le budget, les crédits d'investissement, ainsi que les actes susceptibles d'engager des dépenses dépassant le seuil de compétence du Conseil communal.

Il ne relève pas de la compétence de la Commission financière de donner un préavis sur une action administrative visant à poursuivre un projet jusqu'à l'étape du dépôt des offres des soumissionnaires.

La Commission financière se limitera donc à l'évaluation de la capacité financière de la commune à supporter un tel projet, et à prendre acte de la volonté du Conseil communal et de la COBA de poursuivre la démarche jusqu'à la réception des offres.

1. Situation financière actuelle de la Commune

Le point a déjà été traité lors de la lecture du rapport aux budget 2026.

3. Situation du projet et état d'avancement

Le projet de complexe scolaire est actuellement à la phase d'avant-projet. Le Conseil communal et la COBA sollicitent l'autorisation de poursuivre la procédure jusqu'à la réception des offres des soumissionnaires (environ 60 % d'avancement du projet). Selon les informations fournies par la COBA et le Conseil communal, le montant alloué pour cette phase, soit CHF 1'200'000 ne sera pas dépassé.

Les projections de coûts communiquées dépassent de plus de 20 % le budget initial, ce qui, selon l'article 73, chiffre 9 de la LFCo, nécessitera un vote du Conseil général avant tout engagement supérieur au crédit déjà accordé.

4. Redéfinition des besoins

Il est nécessaire de redéfinir clairement les besoins par la COBA et le Conseil communal, notamment sur les points suivants :

- Évaluation de la possibilité de loger l'AES dans un bâtiment communal existant ou dans le bâtiment paroissial (ancienne cure) dans le village de Prez-vers-Noréaz pour centraliser l'AES;
- Réaffectation des espaces prévus pour l'AES en salles de classe supplémentaires, selon l'évolution des effectifs scolaires ;
- Réhausse de la salle polyvalente et optimisation de son utilisation pour répondre aux besoins culturels et associatifs ;
- Réutilisation et redéfinition des abris communaux afin de limiter les coûts de construction de nouveaux locaux.

Ces variantes doivent être intégrées dans une projection financière complète, sur laquelle la Commission financière pourra ensuite se prononcer.

5. Analyse financière et risques

Sur la base des projections présentées par le Responsable des finances, le constat suivant ressort : même dans la variante la plus favorable, la commune devra augmenter son taux d'imposition dans les années à venir, d'abord pour résorber le déficit structurel, ensuite pour assurer le financement du complexe scolaire.

Les autres investissements en cours devront être strictement encadrés afin de préserver la capacité d'autofinancement et d'éviter un endettement excessif.

6. Recommandations de la Commission financière

1. Limiter l'action actuelle à la poursuite de la phase d'appel d'offres, conformément au crédit déjà voté (1'200'000 CHF) et confirmer que le crédit pour cette phase ne sera pas dépassé selon les informations reçues.
2. Demander à la COBA et au Conseil communal de présenter une nouvelle définition des besoins intégrant les options alternatives citées.
3. Inviter le Conseil communal à redéfinir les besoins et à actualiser le plan financier avant toute présentation du crédit d'investissement final.
4. Lancer sans délai un plan d'économies dans les départements communaux.
5. Préparer une hausse d'impôt, indispensable à la couverture du déficit structurel et à la soutenabilité du futur projet.

Mme la Présidente remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre générale.

M. Oliver Epiney, à titre personnel, demande jusqu'à quand recevez-vous les soumissions ? Est-ce jusqu'en mars 2027 ?

M. David Bonny, Syndic, indique qu'il n'a pas encore reçu le retour de la séance de tout à l'heure et fournira les informations dès qu'il les aura.

M. Philippe Jolliet annonce qu'il y aura un retard dans tous les cas.

M. François Trotti, à titre personnel, se demande si toutes les considérations de la Commission financière ont une valeur obligatoire ou si elles sont uniquement informatives pour le Conseil communal. Il n'est pas entièrement au courant du fonctionnement et se demande si le rapport de la Commission financière, qui reflète leurs préoccupations, doit être appliqué par le Conseil communal ou non.

M. Philippe Jolliet répond que cela a valeur de proposition. Nous allons en tenir compte, mais il n'est pas certain que toutes les demandes puissent être suivies. Ce n'est pas une obligation stricte, disons que c'est un conseil. Jusqu'à la votation finale du crédit final, nous consulterons la Commission financière, mais la loi sur les finances communales ne donne pas de cadre clair. L'objectif était de tenir informée la Commission financière et de recueillir son avis. Il est clair que si la Commission nous avait demandé d'arrêter tout le processus, nous n'aurions pas été obligés de suivre cette demande, mais nous l'aurions certainement prise au sérieux et aurions dû y réfléchir en profondeur. C'est vraiment lors de la votation que le préavis aura toute son importance.

M. David Bonny, Syndic, indique que, effectivement, les discussions sont intenses. Nous faisons très attention, car nous sommes tous dans le même bateau. Nous sommes pleinement conscients des enjeux et devons garder la tête froide tout en menant les discussions nécessaires. Nous vous avons également présenté les quelques modifications récentes. Il est vrai que cela reste délicat tant que nous n'avons pas les chiffres consolidés. Ces chiffres guident

nos décisions, mais il faut également tenir compte d'autres montants qui arrivent après avoir effectué les modifications adéquates.

M. Pierre-Alain Egger pour la Commission de bâtisse, prend la parole.

Nous sommes obligés de constater que les évaluations des prix lors de l'établissement du concours par Riforma, ne correspondaient aucunement aux prix de la construction. Une expertise sous l'angle financier des projets aurait été judicieuse, mais là aussi, sur conseil de Riforma, pas nécessaire, frais inutiles.

Maintenant que le projet avance bien, nous sommes en réflexion pour évaluer les meilleures options aux meilleurs prix. Dans ce contexte, il faut aussi que nous ne regrettons pas à plus ou moins court terme des économies de certaines infrastructures qui limiteraient la polyvalence ou l'utilisation des bâtiments.

Nous sommes en train de payer le manque d'investissements de la commune depuis des dizaines d'années. C'est dommage, mais aussi peut-être une chance de pouvoir centraliser les écoles sur un seul site, et d'avoir enfin une salle polyvalente digne de notre commune. Oui, cela va représenter une hausse des impôts, mais tout en sachant que près la moitié de la hausse présentée par le Responsable des finances lors de nos dernières séances, est due à un déficit structurel du budget et des comptes ! Rien à voir avec le projet de complexe que nous discutons ! Ça il faut bien l'avoir en tête avant de tirer à boulets rouges sur le projet.

Pour revenir au complexe proprement dit, le Conseil communal, l'architecte et la Commission de bâtisse recherchent des solutions ou variantes pour avoir le meilleur rapport infrastructures nécessaires/prix. Des variantes au rabais, seulement partie scolaire, simple salle de gym, sont étudiées. On aurait de loin pas les attentes de la population et des sociétés locales que je représente également dans la Commission de bâtisse. Et ceci pour économiser des montants, de loin pas en rapport avec les baisses de prestations !

Pour moi-même et M. Pierre-Alain Scherly, les 2 représentants du Conseil général à la Commission de bâtisse, l'élément principal est la polyvalence des locaux. La priorité est l'école, la centralisation de toutes les classes sur un site est la priorité. Des réactions du type, on mettra les classes enfantines à Corserey me font bondir ! Avec la première partie du projet et une rénovation sommaire de l'ancienne école, sanitaires électricité pour une partie, on aurait assez de salles de classes pour l'école à long terme.

L'AES ainsi que des infrastructures pour les sociétés locales, sont aussi des demandes de la population. Pour notre part en priorité 2. Ces locaux doivent être polyvalents. Les normes pour un AES sont bien plus strictes que pour une école, même si ce sont les mêmes enfants ! Il faut que l'on regarde aussi comment sont organisés et comment est la structure des locaux des AES dans les communes des alentours ou communes similaires. La polyvalence de ces locaux est essentielle. Une salle, utilisable par les sociétés locales et par l'école pour des réunions est aussi à inclure dans cette polyvalence. Si le développement de la population se confirme, il serait ainsi possible d'utiliser ces locaux en partie pour l'école et des solutions pourront être trouvées pour les autres activités avec des locaux adaptés tout proches.

La halle polyvalente est aussi un des points essentiels pour la vie sportive et culturelle de la commune. Son utilisation à 300 personnes et une possibilité d'utilisation exceptionnelle à 400 ou 500 personnes a été étudiée et des autorisations exceptionnelles sont possibles, mais seulement à condition de respecter les largeurs des voies d'évacuation, portes et escaliers.

Je tenais à relever ces divers éléments très discutés et soutenus par les 2 représentants du Conseil général à la Commission de bâtisse.

Pour terminer je ne peux que vous encourager, vous Conseillers généraux, à soutenir ce projet et que notre commune dispose d'un complexe scolaire centralisé, demandé et attendu par les parents, les enfants et les enseignants de notre commune. Moins de transports = moins de frais, mais aussi davantage de sécurité pour les enfants.

Pour les sociétés locales aussi, l'attente pour avoir enfin une salle polyvalente a été très longue.

Dans notre commune, nous avons la chance d'avoir beaucoup de sociétés sportives, culturelles, associatives etc. Toutes ces sociétés ont des besoins de locaux et l'état de la salle de PvN n'est plus à démontrer, pour les indécis, faites un passage par les WC et vous aurez vite compris. Ne réaliser qu'une salle de sport pour l'école, sans la partie polyvalence, nous obligerait à transformer, agrandir rapidement cette ancienne salle. Un montant bien supérieur aux économies réalisées serait nécessaire.

Je le répète encore une fois, je ne peux que vous encourager à soutenir ce beau projet complet.

Merci.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Alain Egger pour son discours. La discussion se poursuit.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général prend acte de toutes ses informations.

8. Informations du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. Pierre Bovet, prend la parole.

La Commune de Prez souhaite informer la population de l'état actuel du projet de route de contournement.

Depuis 2024, plusieurs annonces cantonales prévoyaient une mise à l'enquête publique, d'abord pour la fin de l'année 2024, puis pour l'automne 2025. Malgré l'achèvement du projet technique présenté à la population le 26 juin 2025, la procédure n'a pas pu avancer comme prévu.

Le retard provient principalement de l'absence, à ce jour, de la version finale du rapport d'impact sur l'environnement et de ses annexes, documents essentiels fournis par le bureau Triform. Malgré de nombreuses somations du canton et de la commune (courrier

recommandé, courriels, téléphones), Triform n'a produit jusqu'à ce jour que des mensonges et des promesses non tenues. Sans ces éléments, le Canton ne peut juridiquement ni finaliser les plans, ni déposer le dossier de mise à l'enquête.

Le 9 décembre 2025, la DIME a officiellement confirmé qu'il n'était plus possible de mettre le projet à l'enquête cette année. Une nouvelle échéance sera fixée dès réception complète des documents manquants et leur intégration au dossier.

Le Conseil communal regrette profondément cette situation, qui met en difficulté la crédibilité de nos institutions et prolonge une problématique de sécurité et de qualité de vie que la population endure depuis de nombreuses années. Nous continuons d'exiger du Canton le respect des engagements pris et travaillons à obtenir, dans les meilleurs délais, les garanties nécessaires pour la suite du projet.

Nous tenons toutefois à remercier les Services cantonaux, et en particulier Madame Mary-Florence Javet et son équipe, pour la qualité du travail présenté lors de la séance d'information du 26 juin 2025.

Nous communiquerons toute nouvelle information concernant cet épineux dossier.

Merci de votre attention et surtout de votre patience !

M. David Bonny Syndic prend la parole.

Pour clarifier certaines informations, il faut savoir que ce n'est ni au niveau communal ni au niveau cantonal, mais bien une entreprise privée qui ne fournit pas encore le document définitif, qui bloque la mise à l'enquête.

Concernant le site internet, nous avons aussi ce fameux logiciel pour la location des infrastructures, qui nous poursuit depuis le début de la législature. Initialement, la commune avait un projet avec le Groupe T2i, mais malheureusement, pour diverses raisons, il n'a jamais pu être développé.

Cependant, une solution a émergé avec Hemmer, qui gère le site internet. Ils ont développé une solution pour la location des infrastructures pour l'Association du site d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Cela permet de louer des salles dans les cycles d'orientation, et tout est disponible sur le site de l'Association. Nous aurons la même chose pour nos infrastructures et cela devrait arriver prochainement.

En ce qui concerne l'information à la population, comme l'a mentionné la Présidente, la séance d'information de rattrapage aura lieu le 17 décembre à Corserey. Chaque village mérite cette séance et nous regrettons que la Poste n'ait pas distribué les documents.

Je voudrais également revenir sur l'application iSarine. Celle-ci a été développée à la suite de la pollution des eaux dans le cadre du Gibloux. À l'époque, nous devions aller frapper aux portes des habitants ou utiliser les réseaux sociaux pour leur demander de ne pas boire l'eau. Cela a soulevé des questions urgentes, comme savoir s'il y avait un risque pour la santé. Nous avons réalisé qu'il nous fallait une application qui puisse fournir des informations claires et fiables en temps réel. Depuis le 6 mars 2023, il y a eu 78 publications, ce qui représente un travail

considérable de gestion et de relecture. Nous avons informé la population sur divers sujets : les séances communales, la déchetterie, la collecte des déchets spéciaux, les coupures d'eau, les travaux, les offres d'emploi, les fermetures de routes, etc.

Cependant, certains nous demandent de diversifier encore plus l'utilisation de cette plateforme, comme les mises à l'enquête ou des débats sur les votations, mais cela pourrait devenir ingérable. Nous rappelons aux sociétés locales d'anticiper et de mettre leurs informations dans le bulletin d'information, afin de garantir que tout le monde en bénéficie. Bien que certaines personnes trouvent cette méthode trop envahissante, le bulletin d'information doit être distribué dans toutes les boîtes aux lettres, ce qui assure que l'information parvienne à tout le monde.

À ce jour, 883 personnes ont téléchargé l'application iSarine. Bien que cela inclut parfois des personnes extérieures à notre commune, c'est tout de même un bon début. Nous continuerons à encourager son téléchargement pour maximiser son efficacité.

Enfin, une petite anecdote : la convention de fusion, qui remonte à quelques années, stipule qu'il ne doit pas y avoir d'augmentation d'impôts durant cette législature.

M. Yannick Julmy, à titre personnel, rebondit sur le sujet de l'application iSarine. Il indique que la Commune d'Avry publie une synthèse des séances du Conseil général, et précise que cette démarche est très appréciée par les citoyens.

Mme Isabelle Staub-Barbey indique que la commune d'Avry publie l'intégralité des informations.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil communal s'il y a d'autres prises de parole.

La parole n'est plus demandée.

Les membres du Conseil général prennent acte de ces informations.

9. Questions, propositions et divers

Mme la Présidente commence la discussion.

En préambule de ce point, il est arrivé en cours de séance, M. Jean-Claude Chanez. Je parlais de toi en début de séance, te souhaitant la bienvenue, car tu viens d'être élu et tu prends tes fonctions ce soir. Habituellement, nous donnons la parole aux nouveaux membres du Conseil général, s'ils le souhaitent, pour dire quelques mots à leurs collègues.

M. Jean-Claude Chanez prend la parole.

Bonjour à tous, je m'excuse pour le retard, j'ai eu un imprévu avec ma voiture.

Je suis ici suite à la démission de M. Samuel Gendre. Mme Claudine Perroud est venue me voir pour me proposer cette tâche, et j'ai accepté volontiers de la prendre pour la fin de ce mandat, et également pour la suite.

Je suis à un âge où la commune m'intéresse davantage. J'ai des enfants qui sont un peu plus grands, à la fin du Cycle d'orientation, et une petite fille en 3H, donc je suis très concerné par tout ce qui se passe dans notre village. J'avais déjà remplacé Mme Monique Clément lors de sa maladie à la Commission de bâtisse, et maintenant je fais partie de cette commission en tant que membre du Conseil général.

J'espère pouvoir continuer à contribuer, à ma manière, à la progression de notre commune.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Claude Chanez et le félicite pour son élection au Conseil général ainsi que pour son engagement.

M. François Trotti demande une suspension de séance à 21h30.

La séance reprend à 21h33.

M. François Trotti, pour une partie du groupe de Noréaz, prend la parole.

Concernant notre projet de complexe scolaire, sportif et culturel, j'insiste sur le fait que c'est notre projet. Bien sûr, nous avons pris part à toutes les discussions, et avons même proposé des idées et propositions. C'est un projet qui a du sens : la centralisation des écoles, la proximité de l'AES, tout cela est pertinent. Nous ne remettons pas en question ces aspects, ce n'est pas là la question.

Cependant, nous avons des préoccupations concernant le déficit structurel de la commune et le projet actuel, qui a tendance à gonfler. Cela nous amène à réévaluer notre proposition. Ce qui a été soulevé par la Commission des finances rejoint tout à fait le sens que nous avons abordé dans notre groupe.

Ainsi, la proposition que nous souhaiterions formellement formuler est que le Conseil général demande au Conseil communal de suivre les recommandations du rapport de la Commission des finances et d'appliquer tous les points mentionnés, afin que ces recommandations deviennent une obligation, plutôt qu'une simple recommandation.

Mme la Présidente remercie M. François Trotti et annonce que la proposition sera déposée ce soir au secrétariat du Conseil général. Usuellement, les propositions sont traitées lors des prochaines séances du Bureau et ensuite adoptées par le Conseil général lors de la séance suivante.

M. François Trotti insiste en précisant que cela doit être fait au plus tard lors de la prochaine séance. Il propose d'en discuter immédiatement.

Mme la Présidente indique que si le groupe qui présente la proposition souhaite qu'elle soit votée ce soir, elle devra demander une interruption de séance afin que le Bureau se réunisse pour évaluer si la proposition relève des compétences du Conseil général, et ainsi déterminer si elle peut être adoptée ou non. Elle laisse la discussion ouverte et donne la parole à M. Philippe Jolliet.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

Il y a certaines propositions, remarques dans le rapport de la Commission financière qui sont très vagues. Il se demande concrètement comment le Conseil communal doit faire face à ces remarques. Faut-il simplement en tenir compte, donner une réponse positive, ou accepter toutes les propositions, certaines étant très ambitieuses, comme la délocalisation de l'AES. Cela va très loin. Il serait utile d'avoir ces propositions sous une forme écrite, afin de pouvoir se positionner correctement. Il ajoute que de toute façon, cela ne pourra pas être fait ce soir, mais il serait souhaitable de les recevoir sous forme écrite pour mieux comprendre et prendre une décision.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Pour rassurer tout le monde, le Conseil communal veille à ce que le projet reste dans un cadre raisonnable. Il s'agira d'une école simple et fonctionnelle. Actuellement, il y a trois membres du Conseil général dans la Commission. Ils sont bien conscients des difficultés, même si nous n'avons pas la maîtrise totale sur tous les éléments. Nous ferons de notre mieux pour arriver à la meilleure formulation possible.

Je rappelle également que, bien qu'il y ait une augmentation, nous restons dans les prévisions de février. Ce projet est important, il a un coût, et il est nécessaire de le discuter.

Enfin, je souligne que, au niveau de la transparence, il serait difficile de trouver un projet où le Conseil communal a été aussi transparent que celui-ci. Il y a eu des séances d'information, des discussions avec la Commission financière, et des investissements importants.

Je conclus en disant que nous nous efforçons de mener ce projet de manière solide pour la commune.

Mme la Présidente indique que la discussion se poursuit.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, prend la parole.

La partie du rapport de la Commission financière constitue plutôt une ligne directrice, mais ce n'est pas quelque chose d'imposé ou d'obligatoire. Si une proposition doit être faite, elle doit être formulée de manière plus directe que ce qui a été donné à la Commission financière. La Commission financière ne considère pas qu'une proposition d'augmentation des impôts entraîne automatiquement une mise en œuvre immédiate, comme nous l'avons vu précédemment. Il s'agit simplement d'une ligne, sans contrainte.

On ne peut pas simplement reprendre quelques éléments de ce rapport pour en faire quelque chose de contraignant. Si le groupe de Noréaz souhaite déposer une proposition, il est libre de le faire, mais il ne faut pas tenter de lier cette proposition à des théories de la Commission financière, surtout si cette dernière n'a pas forcément l'intention d'y être impliquée.

Mme Delphine Mettraux, à titre personnel, prend la parole.

La préoccupation du groupe de Noréaz concernait principalement la limitation de l'augmentation des impôts. C'est le message qu'ils souhaitaient faire passer. Ils sont tout à fait

conscients de l'importance du projet de bâtiment scolaire pour le village et sont d'accord avec ce projet. Notre intention n'était pas de remettre en question le bâtiment, mais simplement de sensibiliser à cet aspect.

Je remercie le Conseil communal pour sa transparence et pour les efforts déployés, notamment la réduction de la capacité de la salle de 500 à 300 places. Ces efforts témoignent d'une volonté de ne pas faire un bâtiment luxueux, mais un bâtiment de qualité, adapté à la vie de nos enfants.

Notre principale inquiétude reste l'impact fiscal. Un impôt trop élevé pourrait rendre la commune moins attractive pour les futurs habitants, comme un taux de CHF 1.10, ce qui découragerait les personnes de s'y installer. C'est vraiment ce message que nous voulions faire passer.

M. Philippe Jolliet prend la parole.

La Commission financière a été consultée pour savoir si nous devons arrêter immédiatement le projet ou continuer jusqu'à la fin de la phase 32. Elle nous a conseillé de poursuivre jusqu'à la réception des 60% des offres. C'est ce que nous allons faire.

Si, à ce moment-là, nous constatons que les offres s'éloignent du budget prévu ou que nous rencontrons des déconvenues, il sera nécessaire de recontacter la Commission financière ou directement le Conseil général. À ce stade, il faudra réellement se poser les bonnes questions. Si les dépassements persistent et que des problèmes surviennent, le Conseil général aura, bien entendu, son mot à dire et un dernier rôle décisionnel.

Donc, pour l'instant, nous allons avancer jusqu'à la fin de la phase 32, et ensuite nous aurons l'opportunité de recalibrer le projet, de l'arrêter, ou de le modifier si nécessaire.

Mme Isabelle Staub-Barbey, vice-Syndique, demande quand est prévue la fin de la phase 32 ?

M. Philippe Jolliet répond que la fin de la phase 32 est prévue pour mars 2027.

M. Oliver Epiney, au nom de la Commission de l'énergie, prend la parole.

Nous souhaitons déposer une proposition pour la constitution d'un règlement pour la Commission de l'énergie. Ce règlement a pour objectif de renforcer la politique énergétique communale à la suite du vote du plan climat. Il vise à définir les missions et les compétences de la commission, promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans la commune, assurer la cohérence avec la démarche du plan climat, et préciser le rôle consultatif et visionnaire de la commission vis-à-vis du Conseil communal. Nous proposons que le Conseil communal mandate la Commission de l'énergie pour rédiger un projet de règlement basé sur ces principes.

Mme la Présidente remercie M. Oliver Epiney et informe qu'elle réceptionnera la proposition, qui sera ensuite examinée par le Bureau en vue de la prochaine séance du Conseil général.

M. Pierre-Alain Egger revient sur la proposition du Groupe de Noréaz et demande des précisions sur son état.

Mme la Présidente répond que cela dépend des proposants. La proposition a été faite et sera examinée par le Bureau en préparation pour la prochaine séance du Conseil. Lors de cette

séance, la proposition sera soumise à l'ensemble du Conseil général pour débat. Une discussion étendue aura lieu et le Conseil se déterminera en vue du vote. Le droit de proposer est indéniable, les proposant ont déposé leur proposition, et elle sera soumise aux autres membres pour examen.

M. Pierre-Alain Egger insiste sur le fait que la proposition devrait être formulée autrement, sans utiliser les termes qui se rapportent aux rapports de la Commission financière.

Mme la Présidente indique que cela dépend des personnes qui proposent. Elles devront soumettre leur texte par écrit. Nous avons entendu la substance de ce qu'elles ont proposé, et elles déposeront ensuite leur proposition au secrétariat du Conseil général. Elle revient alors sur les questions, propositions et divers.

M. Christian Carrel, à titre personnel, prend la parole.

Je fais référence à une information récente apprise par les médias, concernant les travaux prévus pour la traversée de la commune de Neyruz selon le concept Valtraloc. Selon ce projet, les travaux se dérouleront en plusieurs séquences. Il est annoncé que la séquence 3 devrait débuter à l'automne 2025, pour une durée de 24 mois. Dans le message de la DIME, il est indiqué que la circulation restera multidirectionnelle, mais qu'un itinéraire de déviation sera mis en place pour les poids lourds dans le sens Romont-Matran, sans toutefois préciser le parcours exact de cette déviation.

Je viens à mes questions : Le Conseil communal a-t-il reçu des informations de la DIME concernant la déviation du trafic poids lourds, qui pourrait potentiellement passer par les villages de Corserey et Prez-vers-Noréaz, même si la déviation officielle passe ailleurs ? Une telle déviation entraînerait une augmentation significative du trafic. Le Conseil communal prévoit-il de demander des mesures d'accompagnement pour supporter cette probable hausse du trafic poids lourds dans ces deux villages ?

M. Pierre Bovet prend la parole.

Le Conseil communal n'a pas encore reçu d'informations à ce sujet et je remercie M. Christian Carrel pour ses remarques. Je sais que la commune de Neyruz bénéficie d'un projet pilote concernant l'abaissement de la vitesse, et que le projet Valtraloc bénéficie d'un taux de participation favorable, en raison de l'abandon de leur route de contournement. C'est une information importante, et le Conseil communal en prend bonne note. Des mesures d'accompagnement seront probablement nécessaires.

Mme la Présidente indique que la discussion se poursuit et demande s'il y a d'autres questions, propositions ou divers.

M. Daniel Roulin, à titre personnel, prend la parole.

Je remercie toutes les personnes ayant participé à la séance d'information du 4 décembre à Corserey. Je remercie également les Conseillers et Conseillères, avec environ 40 personnes présentes, vous avez certainement joué un rôle important. Nous sommes contents du résultat et des 36 personnes qui ont spontanément signé une feuille.

Je vous invite à continuer la démarche, car le mois de décembre est propice aux rencontres et aux échanges, et vous encourage à en parler autour de vous. Bien que 36 personnes aient rejoint l'initiative, il serait souhaitable d'en avoir davantage.

Je précise que Mme Louise Reymond, M. Jean-Marc Meuwly et moi-même sommes disponibles pour répondre aux questions.

J'ajoute que certaines personnes ont simplement marqué leur disponibilité sans s'inscrire officiellement, et que nous allons maintenant nous rencontrer pour organiser la suite, définir les listes et informer tout le monde.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Je rappelle que la fenêtre de l'Avent de la commune aura lieu demain, le 10 décembre, au bureau communal. Je vous invite à y participer et vous informe que le sapin provient de Noréaz. Je remercie les employés de la voirie et M. David Monnerat pour la décoration de Noël dans les villages. Je salue également Mme Chrystel Roulet, Responsable des finances, pour son travail sur les chiffres présentés, ainsi que Mme Coralie Folly qui est une employée communale remarquable, parfaitement intégrée à l'administration et qui a endossé son rôle de secrétaire du Conseil général avec brio.

Le Conseil communal remercie également Mme la Présidente ainsi que tous les membres du Conseil général. N'oublions pas les paquets de fin d'année, notamment pour Mme Lise-Marie Piller, journaliste, qui nous suit avec fidélité.

M. Pierre-Alain Egger, en tant que Président de l'Union des sociétés locales, soulève une question. Il a souvent demandé s'il était possible d'ajouter plus d'informations sur l'application iSarine, comme les autres communes aux alentours. Il mentionne que plusieurs demandes ont été faites, tant orales qu'écrites, mais la réponse a toujours été négative. Il estime qu'il serait intéressant de mettre des événements comme la Saint-Nicolas ou les fenêtres de l'Avent sur l'application.

Mme la Présidente conclut en demandant à toutes les personnes ayant rédigé des textes de les transmettre à Mme Coralie Folly pour la saisie du procès-verbal, et les remercie pour leur contribution.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt la séance, il est 21h52.

Au nom du Conseil général

Collaboratrice administrative
Auteure du procès-verbal



Coralie Folly

La Secrétaire communale



Mireille Gross

La Présidente



Louise Reymond